



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement de Ville-Marie demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **lundi 9 septembre 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **3075, rue de Rouen** - permettre l'aménagement d'un quai de chargement, en cour avant sans espaces de manœuvre, desservant un bâtiment industriel situé sur la rue de Rouen, entre la rue Moreau et la voie ferrée du Canadien Pacifique et ce, malgré les dispositions apparaissant aux articles 531 et 541 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 22^E JOUR DE JUILLET 2019.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Dina Tocheva

